

# DEMANDE D'AIDE

## CHÈQUE ACTIVITÉS

Par délibération du 31 mai 2022, le centre communal d'action social de Rivières a décidé de mettre à nouveau en place le chèque activités.

Il est attribué aux jeunes Riviérois du jour de leurs 6 ans à la veille de leurs 18 ans.

Il a vocation à encourager les pratiques sportives et culturelles.

**L'aide est attribuée sur présentation du présent formulaire complété accompagné d'un RIB, d'une copie du livret de famille et des justificatifs de la dépense engagée.**

Chaque dossier sera validé par Madame le Maire, présidente du CCAS.

Des pièces complémentaires pourront éventuellement être demandées. L'achat d'équipement n'est aidé qu'en complément d'une licence ou d'une inscription à un cours. Le montant alloué est fixé à 40 € par enfant dans la limite de la dépense engagée par la famille.

La demande est à renvoyer en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année.

### ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_ / PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 : \_\_\_\_\_

### ACTIVITÉ

Culturelle  / Sportive

Association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Somme engagée par la famille : \_\_\_\_\_ €

Les justificatifs peuvent être les suivants :

- Facture avec mention payée à en-tête ou avec le tampon de l'association ou de la structure qui a dispensé les cours ou a fourni la licence. Le nom de l'enfant concerné doit figurer.
- Licence sportive

Date et signature